

Berne, 19 janvier 2024

Mesures salariales CFF SA / CFF Cargo SA pour les collaborateurs CO 2024

L'ACTP fait le point :

L'Association des cadres des transports publics reconnaît que, malgré la situation financière difficile de CFF SA, les CFF accordent également une augmentation générale de salaire aux cadres au bénéfice d'un contrat CO. Nous comprenons également cette augmentation comme une reconnaissance des prestations des cadres dirigeants et des cadres spécialisés, même si le renchérissement n'est pas compensé.

Augmentation de salaire également pour les collaborateurs sous contrat CO de CFF SA / CFF Cargo SA

La Direction du groupe CFF SA a fixé les mesures salariales 2024 pour les collaborateurs sous CO (HE1 et HE2).

A cet égard, la Direction du groupe a fait la distinction entre les niveaux hiérarchiques HE1 et HE2. En détail :

- HE1 : 2% d'augmentation de salaire individuelle ;
- HE2 : 1% d'augmentation générale et 1% d'augmentation individuelle.
En outre, un versement unique de CHF 1000 suivra le paiement du salaire en février 2024 (CHF 500 pour les temps partiels inférieurs à 50%).



Meilleures salutations

Markus Spühler

Président

Association des cadres des transports publics ACTP

markus.spuehler@kvoev-actp.ch

Il vaut bien la peine d'être membre de l'Association des cadres !

Devenir membre / parrainez un membre : Simplement cliquez ou scannez le code QR.

